



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 153 ORC

Date de publication: SHAB - 13.07.2020

Numéro de publication: BH02-0000001777

Canton: JU

Entité de publication:

Registre du commerce du canton du Jura, Rue de la Justice 2,
2800 Delémont

Sommation selon l'art. 153 ORC, Auto Passion, Bandeira Fernandes de Oliveira Manuel

Auto Passion, Bandeira Fernandes de Oliveira Manuel
CHE-163.728.728
Derrière-Velle 6B
2952 Cornol

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège statutaire. Aux termes de l'art. 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Si la situation légale n'est pas rétablie dans les délais, l'office du registre du commerce peut imposer une amende de CHF 10.00 à CHF 500.00 conformément à l'article 943 al. 1 CO.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 12.08.2020

Point de contact:

Registre du commerce du canton du Jura
Rue de la Justice 2
2800 Delémont